

VILLE DE SAINT-AMAND-LE-EAUX
COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2011

MEMBRES EN EXERCICE

M. BOCQUET Alain, Député - Maire,

M. RENAUD Eric, Mme DEROEUX - DUVIVIER Claudine, M. PIGE René, Mme GARCETTE - BUONO Angéline, M. MONDINO Jean-Marc, M. RUCIAK Pascal, M. DE NEVE Franc, Mme SZYMANSKI Nelly, - **ADJOINTS.**

Mme BUCHE-LEBRUN Laëtitia, Mme ATMANI Noura, M. LEGRAIN Didier, Mme LAURENT-DELCROIX Sabine, M. MERESSE Michel, M. LECLERCQ David, Mme LAUWERS-DECHERF Régine, M. VALDHER Christian, Mme FRANCOIS-PARENT Thérèse, M. GOSSART Dominique, Mme IOVINO-LESAGE Danièle, M. PYNTE Eric, Mme DA SILVA-COLLIER Hélène, M. DUGNOL Pascal, Mme VANDERMOUTEN Patricia, M. BOERAEVE Jean Claude, Mme DERISBOURG-PICART Virginie, M. WUILBERT Alain, Mme TOURNOIS-VEAUX Christabel, M. HORRI Sophien, Mme BECUE-GERALDES Marie, M. CASTELAIN Eric, Mme HUON-PETIT Monique, M. VAN GULCK Régis - **CONSEILLERS MUNICIPAUX.**

CONVOCATION EN DATE DU 19 OCTOBRE 2011

=&=&=&=&=

PRESIDENCE DE : Monsieur Alain BOCQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Virginie DERISBOURG-PICART

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés :

Membre(s) absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

- *Monsieur Pascal RUCIAK a donné pouvoir à Madame Angéline GARCETTE*
- *Madame Danièle IOVINO a donné pouvoir à Madame Sabine LAURENT*
- *Madame Régine LAUWERS a donné pouvoir à Monsieur Pascal DUGNOL*
- *Madame Thérèse FRANCOIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude BOERAEVE*
- *Monsieur Alain WUILBERT a donné pouvoir à Monsieur David LECLERCQ*
- *Madame Hélène DA SILVA a donné pouvoir à Madame Noura ATMANI*
- *Madame Laëtitia BUCHE a donné pouvoir à Monsieur Michel MERESSE*
- *Monsieur Sophien HORRI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc MONDINO*

Membres(s) absent(s) :

-*Madame Marie BECUE-GERALDES*

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2011 est adopté.

AUTORISATION D'APPEL A SUBVENTIONS POUR LE PROJET « CŒUR DE VILLE »

Le projet de réaménagement global du centre ville se fixe les objectifs opérationnels suivants :

- Donner une nouvelle Image, une nouvelle Identité au Centre Ville. Le rendre plus ACCUEILLANT, plus MODERNE, plus PRATIQUE pour ses habitants et ses utilisateurs
- Créer un fil directeur entre les différents lieux par son aménagement (mobilier, matériaux, couleur...)
- Faciliter et fluidifier les déplacements tout en réorganisant le stationnement
- Favoriser l'accessibilité pour tous et renforcer les modes doux de déplacement et les transports en commun
- Renforcer son attractivité et revitaliser son commerce

Il s'avère donc nécessaire de solliciter des subventions auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels et privés intéressés par le projet : Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, Département, Région, Etat, Europe et tout financeur potentiel sur toute la durée du projet.

Adoptée à l'unanimité

CESSION DE L'IMMEUBLE DU 41, GRAND'PLACE

Au préalable annulation de la délibération 07.039 du 26 avril 2007 de cession à la société HEXADIS puis autorisation de vente à Messieurs IRSCHFELD et RIQUET de l'immeuble situé au 41, Grand'Place d'une superficie de 1060 m² moyennant le prix estimé par le service des domaines de 300 000 euros en vue de la construction d'un hôtel-restaurant dans un délai de 2 ans à compter de l'obtention du permis de construire.

Adoptée à l'unanimité

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME N°3

Afin de permettre la création d'un équipement hôtelier et gastronomique en cœur de ville et donc de renforcer son attractivité touristique et commerciale, il est nécessaire d'engager une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme conformément à l'Article L.123-13 du Code de l'Urbanisme.

La modification porte sur la suppression de l'Alinéa de l'Article 12 intitulé « STATIONNEMENT » des zones UA – UB – UC et UD et rédigé comme suit :

Pour les établissements commerciaux :

- Hôtels et restaurants : une place de stationnement par chambre et une place de stationnement pour 10 m² de salle de restaurant.

Adoptée – 1 abstention : Monsieur Christian VALDHER

ACQUISITION DE LA PARCELLE AX N°345P – RUE HENRI DURRE

Le service des domaines a estimé cette parcelle à 30 000 euros. Monsieur CLABAUT a accepté la transaction sur cette base.

Adoptée à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE 2011-2014

Le contrat Enfance Jeunesse étant arrivé à échéance, il est demandé en accord avec la Caisse d'Allocations Familiales, de procéder au renouvellement de la convention. La finalité est de poursuivre et d'optimiser le développement de l'accueil des enfants et jeunes de moins de 18 ans.

Adoptée à l'unanimité

ETUDE PRE-OPERATIONNELLE DE RESTRUCTURATION URBAINE, PAYSAGERE ET ARCHITECTURALE DU SITE DE L'ANCIEN CENTRE COMMERCIAL LECLERC

Dans le but d'aboutir à un projet de restructuration du quartier du Moulin des Loups autour d'un espace central, consistant notamment à créer et "banaliser" un nouveau quartier par l'agencement d'un système d'îlots générant les conditions essentielles pour une diversification résidentielle à long terme, il apparaîtrait judicieux de recourir à un concours d'idée se rapprochant de la méthode du « workshop ».

Adoptée à l'unanimité

CANDIDATURE A L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CYCLISME SUR ROUTE 2012

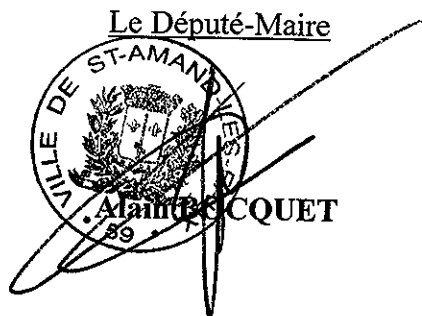
Dans le cadre de son développement économique, touristique et sportif, la ville de Saint-Amand-Les-Eaux se porte candidate à l'organisation des Championnats de France de Cyclisme sur Route les 21, 23 et 24 juin 2012.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur est en plus autorisé à signer la convention correspondante.

Fait à Saint-Amand-les-Eaux, le 27 octobre 2011

D.G.S.

Le Député-Maire

Alain BOCQUET